

	Rubrique Funéraire Acquisition et Renouvellement	POPP02.V01 Date : 06/08/2021 Page 1
Service Populations		

1- ACQUISITION

Formalité par laquelle une personne va acquérir l'usage d'un emplacement dans le cimetière soit au moment d'un décès, soit à l'avance

Condition de faisabilité :

Au moment du décès, soit par le parent survivant, soit par les héritiers

Personne décédée au Pecq ou le concessionnaire domicilié au Pecq

Possibilité d'acquiescer à l'avance sous 2 conditions, être âgé de 75 ans minimum et être domicilié au Pecq

Pièces justificatives :

Un justificatif de domicile.

L'attribution de l'emplacement :

- ✓ Le concessionnaire choisi son emplacement, sur RDV
- ✓ Le concessionnaire mandate une entreprise de pompes funèbres
- ✓ Le concessionnaire laisse la Ville choisir

Les choix d'emplacement possible :

Les emplacements sont attribués pour une durée de 15 ans, renouvelable sans limite

1. Emplacement en terre (inhumation de cercueil)
2. Le columbarium (dépôt de 2 voir 3 urnes)
3. La caverne (dépôt de 4 à 5 urnes)

Le délai :

L'emplacement choisi, le service Population vous remettra un plan et un titre provisoire d'acquisition. Le titre de concession vous sera envoyé à votre domicile dans les 10 jours qui suivent l'achat ainsi qu'une attestation de paiement.

2- RENOUELEMENT

Formalité par laquelle il va être proposé au concessionnaire d'origine ou à ses héritiers de renouveler la concession qui arrive à expiration.

Condition de faisabilité :

A la date d'échéance de la concession et jusqu'à 2 ans après la date.

En cas d'inhumation 5 ans avant la date d'expiration

Pièces justificatives :

Aucune.

Le renouvellement :

A la demande du concessionnaire ou ayant-droit

A réception du courrier envoyé par la ville

Le délai :

Le titre de renouvellement sera envoyé au domicile dans les 10 jours à réception du courrier ainsi qu'une attestation de paiement.

 Service Populations	Rubrique Funéraire Acquisition et Renouvellement	POPP02.V01 Date : 06/08/2021 Page 2
---	---	---

Heures d'ouverture et fermeture du cimetière :

- Du 1^{er} avril au vendredi précédant le passage à l'heure d'hiver :
 - de 8h à 18h30
 - de 9h à 18h30 les week-end et jours fériés.
- Du dernier samedi d'octobre au 31 mars :
 - de 8h à 17h
 - de 9h à 17h les week-end et jours fériés.
- Le 1^{er} et 2 novembre : de 8h à 18h
- Fermeture des portes secondaires 15 minutes avant l'heure définitive.

Tarifs :

Les emplacements sont attribués pour une durée de 15ans

Pour connaître les tarifs qui sont identiques à l'acquisition et au renouvellement, il faut:

- Appelez la conservatrice au 06 30 59 96 17
- Regarder sur le site du cimetière via le site de la Ville
 - Consulter la borne installée au cimetière

A savoir :

- 1- Le cimetière et son plan sont en ligne sur le site de la ville pour toutes recherches ou demandes de renseignements Site internet du cimetière : ville-lepecq.fr/cimetiere
- 2- Mise à disposition d'une borne interactive au cimetière pour rechercher une concession, un défunt, autres et aussi pour envoyer un mail redirigé à la conservatrice du cimetière.
- 3- La conservatrice se déplace au cimetière à votre demande en appelant au 06 30 59 96 17 ou 01 30 61 66 01

Demande :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le samedi de 9h00 à 12h en se déplaçant à la mairie, par mail au population3@ville-lepecq.org

Adresse Mairie

13 Bis Quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Adresse Cimetière

1 rue du Souvenir Français - 78230 LE PECQ

Pour tout renseignement :

En appelant au :
 01 30 61 21 21,
 01 30 61 66 01,
 06 30 59 96 17,

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
 Le samedi de 9h00 à 12h